

Madame la Ministre
de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.
246 Boulevard St Germain
75007 Paris

Le 17 avril 2013

Madame la Ministre,

Notre présent courrier fait suite à la réunion qui s'est tenue le 8 mars dernier à votre ministère au sujet du développement des centrales cycle combiné à gaz - CCCG - sur le territoire, entre les représentants de nos cinq associations, et Monsieur Goffin, votre conseiller technique, accompagné de Monsieur Lanier, de la Direction générale de l'énergie et du climat.

Nous vous remercions de la tenue de cette réunion qui a permis de passer en revue différentes problématiques posées actuellement par le développement de centrales à gaz.

Cependant, nous résumons ci-après les différentes questions laissées en suspens à l'issue de cette rencontre, pour lesquelles Monsieur Goffin s'est engagé à nous donner des réponses.

- Il existe une liste de projets de CCCG prévus au plan national, mais aucune priorisation dans cette liste. Serait-il possible de clarifier la situation ?
- Vu la difficulté concernant la rentabilité des CCCG à l'heure actuelle, il est très peu probable que de nouveaux projets voient le jour. Pourtant vous avez signé, le 10 janvier 2013, un arrêté autorisant la société Direct Energie Génération à exploiter une installation de production d'électricité à Landivisiau. Pensez-vous que sans l'octroi d'une prime annuelle de 40 M€ pour l'opérateur pendant 20 ans, le projet serait maintenu ? Dans le contexte actuel, comment pouvez-vous justifier cette prime ?
- Il a été demandé que le public ait le droit de consulter les délibérations de RTE concernant les enjeux relatifs aux prévisions de besoins électriques. Quelle suite pouvez-vous donner à cette demande ?
- Il a été demandé un changement de politique concernant les débats publics relatifs aux CCCG. En effet, la CNDP est dans l'impossibilité d'organiser de tels débats car ils sont déclenchés selon un barème relatif au coût des infrastructures d'un projet et non pas au coût global de celui-ci. Les associations, certains élus et la CNDP elle-même souhaitent que cette situation soit revue et corrigée. Envisagez-vous de modifier les conditions de saisine de la CNDP ?
- Dans le cas de la centrale de Landivisiau, le seul scénario évalué a été la mise en place d'une CCCG. Pourquoi n'a-t-on pas aussi modélisé un scénario de recours avec rénovation des Turbines à combustion existantes ?
- Enfin, nous avons formellement demandé que soit établi un moratoire sur les projets de CCCG en attendant le résultat du Débat national sur la transition énergétique et de la publication de la prochaine PPI. Monsieur Goffin nous a indiqué qu'il allait étudier l'aspect juridique de cette demande. Pouvez-vous nous communiquer votre réponse ?

Nous souhaiterions, Madame la Ministre, que vous puissiez apporter vos réponses dans les meilleurs délais, afin que nous puissions les intégrer dans le cadre du Débat national.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

*Pour Transparence
Développement Et
Ruralité*

*Jean-Marc Chatelet
Vice-Président*



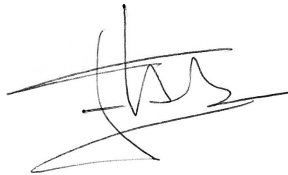
*Pour l'Association de
Défense contre la Pollution
de Sarreguemines et
Environs*

*Pour la Collégiale
Isabelle Hoellinger*



*Pour Pas de Centrale en
Basse Automne*

*Franck Deboise
Président*



*Pour le Collectif Urgence
Réchauffement
Climatique*

*André Ollivro
Porte-parole*



Pour le Collectif Gaspare

*Christine Reich
Porte-parole*

